

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 27 Avril 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 22 – REPRESENTES : 7.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, M. PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, MM. RICARDEAU James et TANI Florent.

EXCUSES : M. MORMANN Cédric (*pouvoir à M. MORMANN Nolann*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme POYER Audrey*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à M. CODET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Madame Christine CAMELIN et M. Nolann MORMANN.

<u>OBJET</u> :	Convention SOLIHA – location logement de St-Emilen.
-----------------------	---

N° 2017 / 05 / 11

La Commune est propriétaire d'un certain nombre de logements dont elle assure la gestion locative.

Elle travaille depuis 2013 en partenariat avec l'Agence Immobilière Sociale AIS Bretagne (SOLIHA) pour la gestion des logements municipaux.

Par délibération du 20 octobre 2016, la Commune a donné pouvoir à SOLIHA, d'administrer et de gérer 5 logements communaux, dans les conditions prévues dans le mandat de gestion.

Le logement T4 situé au-dessus du commerce de St Emilien est vacant depuis plus d'un an, il est donc proposé de le remettre en location et d'approuver la désignation d'un mandataire pour assurer la gestion locative du logement.

Vu la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové dite loi ALUR ;

Vu l'article L.2122-21-1° du CGCT, le Maire est chargé de conserver et d'administrer les biens de la Commune ;

Vu l'article L.2144-3 du CGCT précisant que le Maire détermine les conditions dans lesquelles les locaux des Communes « peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public » ;

.../...

Vu la délibération du 20 octobre 2016, portant sur la signature d'un mandat de gestion de logement municipal avec l'Agence Immobilière Sociale AIS Bretagne Loire (SOLIHA).

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Considérant l'intérêt de généraliser la gestion des logements communaux de la Ville par SOLIHA- AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE AIS BRETAGNE LOIRE,

Le Conseil Municipal

APPROUVE la désignation d'un mandataire pour assurer la gestion locative du logement communal désigné ci-après :

<i>Adresse</i>	<i>Caractéristiques</i>	<i>Surface</i>	<i>Statut</i>	<i>Loyer et charges</i>
4 A Place Saint Emilien – 44130 BLAIN	<i>Appartement de type 4 - 1^{er} étage</i>	<i>97m²</i>	<i>LIBRE</i>	<i>Loyer de base : 480,50 € TEOM 19.50€/mois</i>

APPROUVE les conditions générales de gestion administrative et de mise en location, ainsi que son annexe.

DESIGNE SOLIHA - AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE BRETAGNE LOIRE, sise 4 avenue du Chalutier sans Pitié – BP 50232 - 22192 PLERIN pour assurer cette gestion locative jusqu'au 31 décembre 2018.

DIT que dans le cadre exclusif de la reprise des contrats de location actuellement en cours, la Mairie s'acquittera de la totalité des honoraires de mise en gestion.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette mission et notamment les mandats de gestion.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 9 Mai 2017,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20170504-CM-2017-05-11-
DE

Date de télétransmission : 09/05/2017

Date de réception préfecture : 09/05/2017

Émission du Conseil municipal du 4 Mai 2017
Délibération n° 2017 / 05 / 11